

**Conditions spécifiques\* d'admission  
au MASTER en INGENIEUR DE GESTION (120 crédits)**  
applicables aux titulaires d'un diplôme universitaire  
de la FWB ou de la Communauté flamande

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

- Etre titulaire d'un **diplôme universitaire de premier cycle** (Bachelier de 180 crédits), reconnu de la FWB (anciennement Communauté française de Belgique) ou de la Communauté flamande, comprenant les 108 crédits suivants :

Economie et gestion	39 crédits
Méthodes quantitatives, sciences et technologies	36 crédits
Sciences sociales (droit inclus)	18 crédits
Langues **	15 crédits

\*\* Le déficit de crédits en langues peut être compensé par la preuve de la réussite d'un test d'anglais de niveau B2 du CECR - Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (Common European Framework).

- **Maîtriser les langues** d'enseignement du programme.

**REMARQUES :**

- Les titulaires d'un diplôme universitaire qui ne possèdent pas tous les prérequis exigés, devront compléter leur programme de master en y intégrant des prérequis manquants, pour un maximum de 60 crédits.
- Les titulaires d'un diplôme universitaire à qui il manque plus de 60 crédits de prérequis exigés n'ont pas accès au master 120 en ingénieur de gestion.
- Les titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle (= master), qui respectent les conditions d'admission spécifiques reprises ci-dessus et qui ont suivi minimum 45 crédits de cours de master équivalents au programme de master en ingénieur de gestion ont la possibilité d'obtenir, en un an, le diplôme de master 120 en ingénieur de gestion à finalité spécialisée.